le grand Toulouse
communauté urbaine



Beauzelle

Plan Local d'Urbanisme

3ème révision approuvée le 30 janvier 2006
2ème MODIFICATION
Dossier approuvé par délibération du Conseil de Communauté du 21 décembre 2009

1 - Pièces relatives à la procédure

Décembre 2009

BEAUZELLE

le grand toulouse
1, place de la Légion d'honneur B.P. 35821
31505 Toulouse Cedex 5
www.grandtoulouse.fr

Le PLU est élaboré avec l'assistance de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse Aire Urbaine

Grand Toulouse
communauté urbaine

Conseil de communauté du 21 décembre 2009

Salons Marengo - Toulouse

Extrait du registre des délibérations

Publié par affichage

le 30 DEC. 2009

et déposé à la Préfecture

le 30/12/2009

Délibération n° 2009-12-URB-01

Approbation de la 2ème modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Beauzelle

L'an deux mille neuf le vingt et un décembre à quinze heures, sous la Présidence de Monsieur Pierre COHEN Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Toulouse - Salons Marengo.

Participants

Afférents au Conseil :	97
Présents :	62
Procurations :	17
Date de convocation :	11 décembre 2009

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRÉ M. Guy MONTAGNER
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	M. Alain FILLOLA Mme Thérèse PICHON
Blagnac	M. Bernard KELLER M. Christian BERGON Mme Monique COMBES
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	M. Bernard SICARD Mme Corine BARRERE M. Louis GERMAIN M. Guy LAURENT
Cornebarrieu	M. Gilles De FALETANS
Cugnaux	M. Philippe GUERIN M. Guy THIBAUT
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Michel SIMON
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE M. Henri MILHEAU
Pibrac	M. Robert BON M. David SAINT-MELLION
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE M. Alain SUSIGAN
Saint-Orens	M. Christian SEMPÉ M. Claude MÉRONO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Pierre COHEN Mme Malika ARADJ Mme Nicole BELLOUBET M. Daniel BENYAHIA M. François BRIANÇON M. Stéphane CARASSOU M. Joël CARREIRAS

	M. François CHOLLET M. Thierry COTELLE Mme Anne CRAYSSAC Mme Martine CROQUETTE M. Romain CUJIVES Mme Monique DURRIEU M. Jean-Michel FABRE Mme Maryse JARDIN-LADAM Mme Régine LANGE M. Bernard MARQUIÉ M. Henri MATEOS Mme Saliha MIMAR M. Etienne MORIN M. Jean-Luc MOUDENC Mme Dominique PY Mme Cécile RAMOS M. Jean-Christophe SELLIN Mme Gisèle VERNIOL Mme Zohra ZINA-RAGGOUA
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Mireille ABBAL Mme Danielle BUYS M. Jacques GUILBAULT
L'Union	M. Georges BEYNEY M. Henri LEVRAT

Délégués ayant donné pouvoir

		Pouvoir à
Blagnac	M. Joseph CARLES	M. Bernard KELLER
Castelginest	Mme Béatrice URSULE	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	M. Henri MOLINA	M. Louis GERMAIN
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	Mme Monique COMBES
Pin Balma	M. Jacques DIFFIS	M. Alain FILLOLA
Toulouse	M. René BOUSCATEL Mme Christine COURADE Mme Vincentella DE COMARMOND M. Serge DIDIER M. Pierre LACAZE M. Jean-Luc LAGLEIZE Mme Erwane MONTHUBERT Mme Claude TOUCHEFEU Mme Elisabeth TOUTUT	M. François CHOLLET M. Joël CARREIRAS Mme Anne CRAYSSAC M. Georges BEYNEY M. Bernard MARQUIE Mme Malika ARADJ Mme Dominique PY M. Jean-Michel FABRE M. Jean-Luc MOUDENC
L'Union	Mme Marie-Hélène BERGES	M. Henri LEVRAT
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART M. Diego GIL	M. Claude RAYNAL M. François BRIANÇON

Délégués excusés

Balma	M. Stéphane COPPEY
Beauzelle	M. Claude BENOIT
Colomiers	M. Ahmed-Medhy IMELHAINE
Cugnaux	M. Pierre GUERIN
Toulouse	M. Abdelkader ARIF M. Roger ATSARIAS Mme Elisabeth BELAUBRE Mme Michèle BLEUSE Mme Danielle CHARLES Mme Danièle DAMIN Mme Marie DEQUE Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES M. Philippe GOIRAND M. Jean-Pierre HAVRIN M. Alexandre MARCIEL M. Antoine MAURICE M. Jean-Charles VALADIER
Tournefeuille	M. Daniel FOURMY

Délibération n° 2009-12-URB-01

Approbation de la 2ème modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Beauzelle

Exposé

Le projet de 2ème modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Beauzelle est présenté aujourd'hui en vue de son approbation.

La procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Beauzelle, a été lancée par arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 6 mai 2009.

Cette procédure de modification a pour objectifs :

- de garantir une bonne intégration des futures constructions dans la ZAC Andromède en apportant des modifications au règlement de la zone 1AU qui consistent essentiellement à :
  - créer un secteur soumis à prescriptions urbaines et architecturales au nord du cours Barricou
  - harmoniser les hauteurs admissibles le long du Boulevard de l'Europe, des cours et de la coulée verte
- d'intégrer l'objectif de mixité sociale :
  - par l'application de l'article L 123.1.16 du code de l'urbanisme dans l'article 2 des zones UA, UB, UC et 2AU
  - par l'institution d'une « servitude de mixité sociale » sur un terrain cadastré AD 246.
- de maîtriser l'évolution urbaine du cœur de ville :
  - en modifiant une partie de la zone UA en zone UB
  - en créant une orientation d'aménagement au niveau de l'avenue de la République / rue de Latché
- de permettre la rénovation de la cité Joncqua par la création d'un secteur spécifique UBa,
- de mettre à jour le règlement au regard de la réforme du Droit de Sols intervenue au 1er octobre 2007,
- d'apporter diverses actualisations du règlement écrit et du document graphique, notamment en zone 2AU et sur les emplacements réservés

Ce projet de modification du PLU a d'abord fait l'objet d'une concertation préalable avec les services et personnes publiques prévus par la procédure de modification. Dans ce cadre, 4 avis ont été reçus et sont favorables sans observation :

- Tisséo en date du 29 juin 2009
- Conseil Régional en date du 2 juillet 2009
- Chambre d'Agriculture en date du 6 juillet 2009
- Chambre de commerce et d'industrie en date du 30 juillet 2009

Le projet de modification du PLU a ensuite fait l'objet d'une enquête publique dirigée par Monsieur Christian LASSERRE, commissaire enquêteur, du 10 juin au 10 juillet 2009 inclus.

Il ressort du bilan de l'enquête publique que 14 observations ont été consignées par le public dans le registre d'enquête déposé à la mairie de Beauzelle et concernent toutes le même objet : l'opposition à la hauteur de 24 m permise dans le secteur soumis à prescriptions urbaines et architecturales, jugé trop proche des habitations existantes.

Aucune remarque n'a été consignée dans le registre déposé au Grand Toulouse.

Par ailleurs, la commune de Beauzelle a sollicité auprès du commissaire enquêteur et en cours d'enquête la suppression d'un emplacement réservé devenu sans objet (ER N°30 relatif à la création d'un jardin public rue de la République).

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur, a émis un avis favorable avec les deux réserves suivantes concernant la ZAC Andromède :

- réserve n° 1 : réduire le périmètre du secteur soumis à prescriptions urbaines et architecturales prévu au nord du cours Barricou
- réserve n° 2 : en zone 1AU1, prévoir l'implantation des constructions (hors annexes d'habitation) à 20m minimum des limites des habitations riveraines situées en zone UCa et limiter leur hauteur à 7m.

Il est ensuite apparu nécessaire de corriger une erreur matérielle en ce qui concerne la servitude de mixité sociale instituée rue des Iris.

Enfin, il convient d'intégrer dans les annexes les servitudes d'utilité publiques mises à jour.

Le bilan des avis et observations, les réponses du Grand Toulouse ainsi que les modifications du dossier de PLU suite à l'enquête publique figurent dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Dans le cadre de la compétence du Grand Toulouse en matière de Plan Local d'Urbanisme, il est donc proposé :

- de vous prononcer favorablement sur la prise en compte de la réserve N°1 émise par le Commissaire Enquêteur
- de lever la réserve N°2 émise par le Commissaire Enquêteur en modifiant les articles 1AU7-1, 1AU10-1 et 1AU 13-2.4.1., les explications et la rédaction des articles concernés figurant en annexe de la présente.
- de modifier le projet de PLU sur les points suivants pour tenir compte des résultats de l'enquête publique :
  - réduire le périmètre comme demandé à savoir une largeur de 30 m par rapport à la rue de la République au lieu des 75 mètres envisagés et limiter la hauteur des constructions à 19 m au lieu des 24 m envisagés.
  - limiter la hauteur des constructions nouvelles à 7 m en zone 1AUa1 dans une bande de 20 m à compter de la limite de la zone UCa
  - n'autoriser en limite de la zone UCa que les annexes des constructions en limitant leur hauteur à 2m50 sur sablière
  - imposer un traitement paysager des marges de recul par rapport aux habitations riveraines situées en zone UCa.
  - maintenir une hauteur de 11 m en cœur d'îlot et le long des voies secondaires sans pour autant pouvoir dépasser 3 niveaux
  - supprimer de la liste des emplacements réservés et du plan de zonage l'emplacement réservé N°30 devenu sans objet
  - corriger une erreur matérielle concernant l'emplacement réservé institué en vue de la réalisation de logements sociaux (servitude de mixité sociale)
  - mettre à jour les servitudes d'utilité publiques
- d'approuver la modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Beauzelle telle qu'elle figure dans le dossier joint à la présente délibération.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.121-1 et suivants, L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

Vu le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (SDAT) approuvé le 11 décembre 1998, et révisé partiellement le 18 décembre 2000,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Beauzelle du 30 janvier 2006 approuvant la première modification du PLU révisé par délibération du 10 janvier 2002.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2008 relatif à l'extension des compétences du Grand Toulouse ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2008 portant sur la transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse en Communauté Urbaine,

Vu l'arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 6 mai 2009 prescrivant la mise en enquête publique du PLU du Grand Toulouse, commune de Beauzelle,

Vu le dossier soumis à enquête publique du 10 juin au 10 juillet 2009 inclus.

Vu les mesures d'information, de publicité et les avis rendus sur ce dossier

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 juin au 10 juillet 2009 inclus

Vu le rapport du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable assorti de 2 réserves

Vu l'avis favorable du SMEAT en date du 15 septembre 2009

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal de la commune de Beauzelle, en date du 7 décembre 2009,

Considérant que les modifications apportées ne modifient pas l'économie générale du PADD du Grand Toulouse, commune de Beauzelle,

Considérant que le projet de PLU soumis à enquête publique peut être modifié pour tenir compte de l'avis des personnes publiques associées et des résultats de l'enquête publique,

Vu l'avis favorable du Bureau du 11 décembre 2009,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

De modifier le dossier de modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Beauzelle, soumis à enquête publique sur les points suivants pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et lever les réserves du commissaire enquêteur :

- réduire le périmètre comme demandé à savoir une largeur de 30m par rapport à la rue de la République au lieu des 75 mètres envisagés et limiter la hauteur des constructions à 19m au lieu des 24 m envisagés.
- limiter la hauteur des constructions nouvelles à 7m en zone 1AUa1 dans une bande de 20m à compter de la limite de la zone UCa
- n'autoriser en limite de la zone UCa que les annexes des constructions en limitant leur hauteur à 2m50 sur sablière
- imposer un traitement paysager des marges de recul par rapport aux habitations riveraines situées en zone UCa.
- maintenir une hauteur de 11m en cœur d'îlot et le long des voies secondaires sans pour autant pouvoir dépasser 3 niveaux
- supprimer de la liste des emplacements réservés et du plan de zonage l'emplacement réservé N°30 devenu sans objet
- corriger une erreur matérielle concernant l'emplacement réservé institué en vue de la réalisation de logements sociaux (servitude de mixité sociale)
- mettre à jour les servitudes d'utilité publiques

La rédaction des articles concernés figure en annexe de la présente délibération.

Article 2

D'approuver la deuxième modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Beauzelle, telle qu'elle figure dans le dossier annexé à la présente.

Article 3

De procéder, en application des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, à l'affichage de la présente délibération au siège du Grand Toulouse ainsi qu'à la mairie de Beauzelle pendant une durée minimale d'un mois, affichage qui fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.

Article 4

De tenir à la disposition du public la présente délibération, le dossier de PLU modifié ainsi que le rapport du commissaire enquêteur au siège du Grand Toulouse, ces documents étant également consultables à la mairie de Beauzelle et à la Préfecture de la Haute-Garonne aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.

Article 5

De préciser que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU ne seront exécutoires qu'à compter de la transmission complète au représentant de l'Etat et accomplissement des formalités d'affichage et de publicité mentionnées ci avant.

Article 6

D'autoriser Monsieur le Président du Grand Toulouse à signer tous les actes afférents.

Résultat du vote :

- Pour : 79
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Non participations au vote : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Pierre COHEN

ANNEXE

Avis et observations portées sur le projet de 2ème modification du PLU du Grand Toulouse, Commune de Beauzelle

1° La phase d'enquête publique et sa prise en compte

- *Les observations du public consignées sur le registre d'enquête publique*

Le public a consigné 14 observations sur le registre ouvert à la mairie de Beauzelle et qui portent toutes sur l'opposition à la hauteur permise de 24 m sur le secteur envisagé au nord du cours Barricou.

Monsieur le commissaire enquêteur a donc émis deux réserves sur cette modification :
- réduire le périmètre dudit secteur
- prévoir l'implantation des constructions (hors annexes d'habitation) à 20 m minimum des limites des habitations riveraines et limiter leur hauteur à 7 m (R+1) maximum

Il fonde son raisonnement de la manière suivante :
- il semble légitime de prévoir une transition douce entre les constructions prévues dans la ZAC et les habitations riveraines situées au nord
- la nécessité stratégique de ce secteur et notamment la construction d'un immeuble de 24 m n'a pas été clairement démontrée dans les informations fournies au public et au commissaire enquêteur

S'agissant de la première réserve

La préoccupation d'assurer une bonne intégration urbaine des constructions de la ZAC Andromède par rapport à l'environnement est en effet légitime et figure d'ailleurs en objectif N°1 de la présente procédure de modification.
En revanche, il convient de préciser les propos du commissaire enquêteur en ce qui concerne les motifs d'intérêt général poursuivis par le projet de création de ce secteur spécifique au sein de la ZAC.
En premier lieu, la notice explicative jointe au dossier d'enquête (p9) comporte suffisamment d'éléments pour comprendre la volonté du maître d'ouvrage.
Par ailleurs, les services du Grand Toulouse ainsi que la Sem Constellation, aménageur de la ZAC, ont apporté en cours d'enquête tous les éléments justifiant l'intérêt de créer ce secteur à cet endroit. En particulier, il apparaît important, pour structurer l'espace public formé par le cours Barricou, de prévoir une construction dont la volumétrie réponde à la grande dimension (plus de 1km de long sur 120 m de large) et aux caractéristiques (terrain plat de type prairie) de cet espace public. Il ne s'agit pas d'un simple geste architectural mais bien de créer des perspectives urbaines en arrêtant le regard sur un repère structurant. Par ailleurs, Un règlement fixe un cadre : la hauteur permise de 24 m est un maximum et ne veut en aucun cas dire qu'elle sera mise en œuvre en limite nord du secteur ; cela entrerait en contradiction avec l'objectif d'intégration urbaine poursuivi. Enfin, la création de ce secteur participe à la mise en œuvre des principes essentiels d'un urbanisme durable (promouvoir une utilisation économe et rationnelle de l'espace et une cohérence urbanisme / transport avec une nécessaire densification à proximité des axes lourds de transport en commun, ce pour éviter l'étalement urbain et réduire les déplacements en véhicules particuliers).

Après examen, afin de répondre favorablement à la 1ère réserve et prendre en compte les observations du public demandant l'assurance d'une bonne transition des constructions de la ZAC par rapport aux habitations riveraines, il est proposé de réduire le périmètre comme demandé à une largeur de 30 m par rapport à la rue de la République au lieu des 75 mètres envisagés et limiter la hauteur des constructions à 19 m au lieu des 24 m envisagés.

La deuxième réserve demande de prévoir l'implantation des constructions (hors annexes d'habitation) à 20 m minimum des limites des habitations riveraines et limiter leur hauteur à 7 m (R+1) maximum, le souhait du commissaire enquêteur étant à priori d'exclure de cette restriction la bande de 20 m comptée par rapport aux emprises publiques structurantes.
Cette demande entraîne des conséquences qui n'ont pas été suffisamment évaluées sur le projet urbain de la ZAC.

En effet, l'institution d'une bande de 20 m inconstructible (sauf pour les annexes d'habitation) engendre une importante diminution de la constructibilité des îlots, voire la quasi inconstructibilité de l'îlot 60 par exemple, sans qu'il soit démontré en quoi cette bande est de nature à assurer une bonne intégration des constructions de la ZAC par rapport aux habitations riveraines. Il convient de rappeler que les constructions dans le secteur pavillonnaire UCa peuvent être implantée à 4 des limites de propriété pour une hauteur de 7 m. Il n'y a donc aucune raison de modifier si radicalement les règles d'urbanisme adoptées pour le projet urbain du quartier Andromède.

Concernant la hauteur, le PLU en vigueur autorise une hauteur de 9 m afin de permettre un habitat diversifié composé de maisons individuelles et de petits collectifs R+2. Cet aspect du projet urbain est fondamental et ne peut être remis en cause. En outre, la notice explicative du dossier de modification (p7) indique qu'il convient de porter la hauteur des constructions à 11 m non pas pour construire un niveau supplémentaire, mais pour permettre une meilleure habitabilité des logements situés en rez-de-chaussée. De plus, la mixité des fonctions urbaines conduit à prévoir des activités et commerces de proximité en rez-de-chaussée d'immeuble ce qui implique une hauteur comprise entre 10 et 11 m. Pour ces raisons notamment, il n'est donc pas possible de fixer une hauteur maximale de 7 m comme demandé.

Enfin, et de manière accessoire, il faut préciser que le présent projet de modification ne portait pas sur la modification des règles d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives mais portait sur la création d'un secteur soumis à prescription urbaines et sur la modification de la hauteur des constructions le long des voies secondaires et en cœur d'îlot.

Il convient par conséquent de mettre l'accent sur les objectifs d'intérêt général poursuivis par la présente modification du PLU sans perdre de vue les principes fondateurs de la ZAC Andromède.
Ainsi, la préoccupation d'une bonne intégration des constructions par rapport à l'environnement existant est un enjeu majeur et pour répondre favorablement à la réserve du commissaire enquêteur, il est proposé de :

- limiter la hauteur des constructions nouvelles à 7 m en zone 1AUa1 dans une bande de 20 m à compter des limites avec la zone UCa
- n'autoriser en limite de cette zone UCa que les annexes des habitations en limitant leur hauteur à 2m50 sur sablière
- imposer un traitement paysager des marges de recul par rapport aux habitations riveraines situées en zone UCa.
- maintenir une hauteur de 11 m en cœur d'îlot et le long des voies secondaires sans pour autant pouvoir dépasser 3 niveaux

Les articles 1AU7-1, 1AU10-1 et 1AU 13-2.4.1. se trouvent modifiés comme suit :

Article 1AU7-1

1 - En secteurs 1AUa 1 et 1AUd

Les constructions peuvent être implantées en limite séparative ou en retrait. Dans ce dernier cas, les retraits doivent respecter une distance égale au moins à la moitié de leur hauteur avec un minimum de 3 m.

Toutefois, en secteur 1AUa1, l'implantation en limite de la zone UCa n'est admise que pour les annexes des constructions avec une hauteur limitée à 2m50 sur sablière non compris une tolérance de 1 m pour pignon.
Dans les marges de retrait, les éléments architecturaux tels que porte à faux, balcons, loggias, auvents, emmarchements, bandeaux, corniches, sont admis. avec une saillie maximale de 1,50 m.

Article 1AU 10 – 2 alinéa 5
. Au-delà de la bande des 20m ainsi que par rapport aux autres voies ou emprises publiques : la hauteur des constructions est fixée à **11 m maximum sans dépasser 3 niveaux.**
. Dans une bande de 20 m à compter de la limite de la zone UCa, la hauteur des constructions est limitée à 7 m sur sablière
Article 1AU 10 – 2 alinéa 6
Dans le secteur soumis à prescriptions urbaines et architecturales repéré au document graphique conformément à la légende, la hauteur des constructions est de **19 m** maximum.

Article 1AU 13 – 2.4.1 : rajout d'un alinéa 3 comme suit :

En secteurs 1AUa1 et 1AUa2, et à l'exception des équipements publics ou d'intérêt collectif, 25 % au moins de la surface de l'unité foncière doivent être traités en espaces verts et plantés à raison d'un arbre en pleine terre par tranche de 100 m² d'espaces verts.

Ces espaces verts comprennent notamment les espaces engazonnés, les cheminements intérieurs perméables, les espaces enherbés accessibles sur toitures ou sur dalles. Ils ne comprennent pas notamment les venelles, les espaces de stationnements et espaces circulés d'une manière générale, les toitures inaccessibles.

En secteur 1AUa1 un traitement paysagé spécifique des marges de recul devra être prévu afin d'assurer une bonne intégration des projets par rapport aux habitations riveraines située en zone UCa.

Il convient de préciser que la levée des réserves du commissaire enquêteur maintien une augmentation générale de la constructibilité au sein de la ZAC Andromède et particulièrement le long de la ligne E.

• *La demande de la commune pour la suppression de l'emplacement réservé N°30*

Par courrier du 7 juillet 2009 adressé à monsieur le commissaire enquêteur, la commune demande la suppression de l'emplacement réservé N° 30 destiné à la création d'un jardin public au motif que la ville est désormais propriétaire des terrains en question et que cette servitude d'urbanisme n'a plus lieu d'être.

Il convient de faire droit à cette mise à jour et de supprimer de la liste des emplacements réservés et du plan de zonage cet emplacement réservé N°30.

2° La correction d'erreur matérielle et mise à jour réglementaire

• *La correction d'une erreur matérielle concernant l'emplacement réservé institué en vue de la réalisation de logements sociaux (servitude de mixité sociale)*

La poursuite de l'instruction du dossier a fait apparaître une erreur matérielle concernant la référence cadastrale et la surface exacte de la parcelle privée concernée par cette servitude.
En effet, la représentation graphique est bonne mais cet emplacement réservé concerne en réalité la parcelle cadastrée AD 246 pour une surface de 615 m² et une parcelle communale de 915 m² Il convient de modifier le document 3.3 du PLU en conséquence.

• *L'intégration, en annexe du PLU, des servitudes d'utilité publiques mises à jour*

En cours de procédure, les services de l'Etat ont fait part de la nécessité de mettre à jour les servitudes d'utilité publiques suivantes qui seront donc jointes en annexes du dossier approuvé :

- Le Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'Inondation (PPRi) et mouvement de terrains approuvé par arrêté préfectoral du 15/10/2007
- Le Plan de Prévention des Risques Naturels relatif au risque de mouvement de terrain lié au phénomène de retrait – gonflement des sols argileux (PPR Sécheresse) approuvé par arrêté préfectoral du 22/12/2008
- La servitude pour la pose de canalisations publiques d'eau et d'assainissement approuvée par arrêté préfectoral du 19/07/2007
- L'abrogation de la servitude de protection contre les obstacles autour du centre radioélectrique de l'aéroport de Toulouse Blagnac par Décret du 05.03.2008

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAUZELLE
HAUTE-GARONNE

Séance du 07.12.2009

Membres présents : 22
En exercice : 29
Qui ont pris part : 28
Date de la convocation : 01/12/2009

L'an deux mille neuf, le sept décembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude BENOIT.

PRESENTS : M. BENOIT, M. RODRIGUES, Mme FRAPPIER, M. BAYONNE, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RIBET, Mme RABINOVITCH, M. REIG, Mme DUBOST, Mme FLORES, M. CHAUBET, Mme SIBRA, M. VIVES, Mme BARBANCE, Mme VIARGUES, M. REIZ, M. MAROC, M. DALMAS, Melle ROTH, M. PECHAMAT,

PROCURATIONS : M. BIEBER à M. BAYONNE ; Mme SALVANS à Mme FRAPPIER ; M. MAMERI à Mme EYCHENNE ; Mme AMARI à M. RODRIGUES ; Mme BENQUET à M. PECHAMAT ; M. LAMOUR à Melle ROTH

ABSENTS : Mme MOREAU

URBANISME : Avis de la commune sur la modification du PLU GRAND TOULOUSE – Commune de Beauzelle

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le projet de 2ème modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Beauzelle, est présenté aujourd'hui pour avis préalable à son approbation par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, désormais compétente en la matière.

La procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Beauzelle, a été lancée par arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 6 mai 2009.

Après concertation préalable avec les services et personnes publiques prévus par la procédure, le projet de modification du PLU a fait l'objet d'une enquête publique dirigée par Monsieur Christian LASSERRE, commissaire enquêteur, du 10 juin au 10 juillet 2009 inclus.

Il ressort du bilan de l'enquête publique que 14 observations ont été consignées par le public dans le registre d'enquête déposé à la mairie de Beauzelle et concernent toutes le même objet : l'opposition à la hauteur de 24 m permise dans le secteur soumis à prescriptions urbaines et architecturales jugé trop proche des habitations existantes.

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur, a émis un avis favorable avec les deux réserves suivantes concernant la ZAC Andromède :
- réserve n° 1 : réduire le périmètre du secteur soumis à prescriptions urbaines et architecturales prévu au nord du cours Barricou
- réserve n° 2 : en zone 1AU1, prévoir l'implantation des constructions (hors annexes d'habitation) à 20 m minimum des limites des habitations riveraines situées en zone UCa et limiter leur hauteur à 7 m.

En conséquence, le Grand Toulouse, en concertation avec la Commune de Beauzelle, pour tenir compte des remarques des riverains et des réserves émises par le commissaire enquêteur, propose d'adapter le projet de modification sur les points suivants :

- réduire le périmètre du secteur soumis à prescriptions urbaines et architecturales comme demandé à savoir une largeur de 30 m par rapport à la rue de la République au lieu des 75 mètres envisagés et limiter la hauteur des constructions à 19 m au lieu des 24 m envisagés.

- limiter la hauteur des constructions nouvelles à 7 m en zone 1AUa1 dans une bande de 20 m à compter de la limite de la zone UCa
- n'autoriser en limite de la zone UCa que les annexes des constructions en limitant leur hauteur à 2m50 sur sablière
- imposer un traitement paysager des marges de recul par rapport aux habitations riveraines situées en zone UCa.
- maintenir une hauteur de 11 m en cœur d'îlot et le long des voies secondaires sans pour autant pouvoir dépasser 3 niveaux

Monsieur le Maire indique qu'à son sens une telle adaptation du projet permet de respecter tant les préoccupations des riverains que les équilibres de développement du quartier Andromède.

Par ailleurs, suite à l'enquête, le Grand Toulouse apporte les corrections techniques suivantes:

- suppression de l'emplacement réservé N°30 devenu sans objet de la liste des emplacements réservés et du plan de zonage.
- correction d'une erreur matérielle (erreur de numérotation cadastrale) concernant l'emplacement réservé institué en vue de la réalisation de logements sociaux (servitude de mixité sociale)
- mise à jour les servitudes d'utilité publiques

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (28 voix) :

➢ Décide d'émettre un avis favorable au projet de modification du PLU du Grand Toulouse, commune de Beauzelle, au motif que les corrections envisagées par le Grand Toulouse (projet de délibération annexé à la présente) pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et lever les réserves du commissaire enquêteur sont de nature à respecter tant les préoccupations des riverains que les enjeux et nécessités de développement de la commune dans le cadre de l'agglomération toulousaine,

➢ Charge Monsieur le Maire de transmettre cet avis à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour copie conforme,

Le Maire,
Claude BENOIT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 10/12/2009
et publication ou notification du 10/12/2009
pour une durée de deux mois.

MAIRIE DE BEAUZELLE (Haute-Garonne)

le Grand Toulouse
communauté urbaine

REÇU JLC
le 07 MAI 2009
PRÉFECTURE de la Hte-GARONNE

ARRETE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
2EME MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE DE BEAUZELLE, DEVENU PLU DU GRAND TOULOUSE, COMMUNE DE BEAUZELLE

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE,

VU le code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-10 et suivants, R.123-15 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2008 portant extension des compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, notamment en matière de PLU et documents d'urbanisme en tenant lieu,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2008 portant sur la transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse en Communauté Urbaine,

VU la loi n° 83 630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2006 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Beauzelle,

VU la décision du Tribunal Administratif du 27 mars 2009 désignant Monsieur Christian LASSERRE, retraité, en qualité de Commissaire Enquêteur chargé de conduire l'enquête publique du projet de 2ème Modification du PLU.

VU les objectifs et les pièces du dossier de projet de modification du Plan Local d'Urbanisme,

APRES avoir consulté Monsieur Christian LASSERRE, en qualité de commissaire enquêteur, afin de déterminer les dates de réception du public,

CONSIDERANT qu'il convient d'effectuer une modification du PLU, afin de procéder à des modifications du règlement écrit et graphique,

ARRETE

ARTICLE 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Beauzelle pour une **durée de 31 jours consécutifs à compter du mercredi 10 Juin 2009 jusqu'au vendredi 10 Juillet 2009 inclus.**

ARTICLE 2

Afin de conduire l'enquête publique visée ci-dessus, le Tribunal Administratif a désigné Monsieur Christian LASSERRE, retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3

Le pièces du dossier relatif à la modification du Plan Local d'Urbanisme ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête par le Commissaire Enquêteur, seront déposés d'une part au siège du Grand Toulouse et d'autre part à la Mairie de Beauzelle pendant toute la durée de l'enquête publique définie à l'article 1 comme suit, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre spécialement ouvert à cet effet :

- En Mairie de Beauzelle, Hôtel de Ville, place de la Mairie, 31700 Beauzelle, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13 h00 à 18h00.
- Au siège du Grand Toulouse (métro Marengo), 1 place de la Légion d'Honneur, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant la même période au Commissaire Enquêteur, en spécifiant bien l'objet de l'enquête, à la Mairie de Beauzelle.

Le public pourra obtenir des informations sur le projet de modification du PLU après des services du Grand Toulouse au 05.34.41.92.15 ou 05.34.41.59.93 et des services de la commune de Beauzelle au 05.62 21.32.50

ARTICLE 4

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Beauzelle :

- Mairie de Beauzelle, Place de la Mairie, 31700, Beauzelle les :
  * **Vendredi 12 juin 2009 de 9h00 à 12h00**
  * **Vendredi 26 juin 2009 de 15h00 à 18h00**
  * **Jeudi 9 juillet 2009 de 14h30 à 17h30**

ARTICLE 5

A l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 1, les registres seront clos et signés par le Président du Grand Toulouse ou son représentant. Le Commissaire Enquêteur transmettra les registres d'enquête, et son rapport assorti de ses conclusions à Monsieur le Président du Grand Toulouse ainsi qu'une copie à Monsieur le Maire de Beauzelle dans le délai maximum d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 6

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur au siège du Grand Toulouse et à la mairie de Beauzelle.

ARTICLE 7

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Département de la Haute-Garonne et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

ARTICLE 8

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.
Ces avis seront affichés notamment au siège du Grand Toulouse et à la Mairie de Beauzelle et sur tous les emplacements prévus à cet effet dans la commune, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Le Conseil de Communauté du Grand Toulouse approuvera, par délibération, la modification du PLU objet de la présente enquête.

ARTICLE 9

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Maire de Beauzelle.

Fait à Toulouse, le 06 MAI 2009

Le Vice-Président

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND TOULOUSE
1, Place de la Légion d'Honneur
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5
Tél. : 05 34 41 59 00
Fax : 05 34 41 59 01

Daniel BENYAHIA

Transmis au contrôle de légalité le : 7 mai 2009

Publié par affichage au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse le : 7 mai 2009

Certifié exécutoire le : 7 mai 2009

Annonces LEGALES

Journal habilité à publier des Annonces Légales et judiciares sur le département.
Consulter les avis d'appels public à la concurrence sur :
http://ladepeche-marchespublics.com
Tél . 05.62.11.37.37 - Fax . 05.62.11.95.02
Mail service.legales@ladepeche.fr

Vie des sociétés

Divers

SCP ARCOLE NAIL-CHAS & ASSOCIES
Cabinet d'avocats au barreau de TOURS
6, rue Dora-Maar, BP 47257,
37072 TOURS CEDEX 2

AVIS

Cession de branche complète d'activité

Suivant acte sous seing privé en date à ONDES, du **11 mai 2009**, enregistré au SIE de TOULOUSE NORD, le **11 mai 2009**, b. 2009/784, c.19,
La société LES GRAVIERS GARONNAIS, société anonyme au capital de 228.673,53 €, dont le siège social est à ONDES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 309 505 964 RCS Toulouse,
A cédé à la société TRANSPORTS VALLEE DU GIROU, société à responsabilité limitée au capital de 68.602 €, dont le siège social est à MERVILLE (31330), route des Platanes, La Gravette, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 331 604 546 RCS Toulouse,
Une branche complète d'activité de transports et matériaux dépendant d'un fonds de commerce d'extraction, de négoce de sables, graviers et matériaux concassés, sis et exploité à ONDES (31330), et pour l'exploitation duquel le cédant est inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le n° 309 505 964 RCS Toulouse, comprenant tous les éléments incorporels et corporels en dépendant,
Et ce moyennant le prix de 38.500 €.
Entrée en jouissance : le 11 mai 2009.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au siège social du fonds de commerce dont dépend la branche d'activité cédée, soit à ONDES (31330), où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion unique.

Avis publics

COMMUNE DE VENERQUE

ENQUETE PUBLIQUE

Sur le zonage d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées

L'enquête publique se déroulera du **8 juin 2009 au 8 juillet 2009.**
Le dossier d'enquête et un registre permettant de présenter ses observations seront à la disposition du public à la mairie le lundi, de 14 heures à 18 heures, du mardi au vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, et le samedi, de 9 heures à 12 heures. Les observations peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie, 12, place Saint-Pierre, 31810 VENERQUE.
Le commissaire enquêteur désigné par le président du tribunal administratif, Madame Michelle ROCHETEAU, directrice service d'études, recevra le public lors de ses permanences à la mairie de VENERQUE, **le 8 juin 2009, de 14 heures à 18 heures, le 23 juin, de 8 h 30 à 12 heures, et le 8 juillet 2009, de 14 heures à 18 heures.**
A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de VENERQUE.
L'autorité compétente, pour prendre la décision d'approbation, est le conseil municipal de la commune de VENERQUE. La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est Monsieur le maire, Michel DUVIEL.
Le maire, Michel DUVIEL, signé.

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

ENQUETE PUBLIQUE

Objet: Enquête publique préalable à l'autorisation, au titre de l'article L.214-3 du Code de l'environnement, de réaliser l'aménagement de la ZAC de Rabaudy, sur la commune de CASTANET-TOLOSAN.

La préfecture de la Haute-Garonne communique:
Une enquête publique, préalable à l'autorisation, au titre de l'article L.214-3 du Code de l'environnement, de réaliser l'aménagement de la ZAC de Rabaudy, est ouverte sur la commune de CASTANET-TOLOSAN.

Le dossier relatif à cette affaire sera déposé à la mairie de CASTANET-TOLOSAN pendant 30 jours entiers et consécutifs, **du 4 juin 2009 au 3 juillet 2009 inclus,** où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.
Toutes remarques ou réclamations pourront être également: soit adressées par écrit pendant la même période au commissaire enquêteur, à la mairie de CASTANET-TOLOSAN; soit présentées directement au commissaire enquêteur siégeant à la mairie de CASTANET-TOLOSAN: **les jeudi 4 et samedi 13 juin 2009, de 9 heures à 12 heures; le vendredi 3 juillet 2009, de 15 heures à 18 heures.**

Madame Christiane ACQUIER est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour diligenter cette enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de CASTANET-TOLOSAN et à la préfecture de la Haute-Garonne.

Ces documents pourront être également communiqués à toute personne physique ou morale qui en formulera la demande au préfet de la Haute-Garonne, Direction des Politiques interministérielles, Bureau de l'Environnement, 1, place Saint-Etienne, 31038 TOULOUSE CEDEX 9.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général, signé Françoise SOULIMAN.

Abonnez vous
à l'alerte mail de
ladepeche-marchespublics.com
Le plus grand marché public de la région
Le moyen pour faire gratuitement votre sélection depuis votre entreprise parmi les marchés publics de votre région 10 472 marchés en 2005

Un service spécialisé
ANNONCES LEGALES
VENTES AUX ENCHERES
Pour tous renseignements, conseils, devis...
Tél : 05 62 11 37 37
Fax : 05 62 11 95 02
LA DÉPÊCHE DU MIDI

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE
Enquête publique relative à la 2e modification du «Plan local d'urbanisme du Grand TOULOUSE, commune de BEAUZELLE»

Monsieur le président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de deuxième modification du «Plan local d'urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de BEAUZELLE», est ouverte **du mercredi 10 juin 2009 au vendredi 10 juillet 2009 inclus.**

Ce projet de modification porte sur les points suivants: Modification du règlement écrit et graphique.

A cet effet, Monsieur Christian LASSERRE, retraité, a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la mairie de BEAUZELLE (Hôtel de Ville, place de la Mairie, 31700 BEAUZELLE) et au siège du Grand Toulouse (1, place de la Légion-d'Honneur à TOULOUSE, métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre: à la mairie de BEAUZELLE: **du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 heures à 18 heures; au siège du Grand Toulouse: du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures** ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie de BEAUZELLE: **Vendredi 12 juin 2009, de 9 heures à 12 heures; vendredi 26 juin 2009, de 15 heures à 18 heures; jeudi 9 juillet 2009, de 14 h 30 à 17 h 30.**

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, 2e modification du PLU, mairie de BEAUZELLE, Hôtel de Ville, place de la Mairie, 31700 BEAUZELLE.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de BEAUZELLE.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de BEAUZELLE.

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES PUBLIQUES

La préfecture communique
Deux enquêtes sont conjointement ouvertes sur le territoire de la commune de CUGNAUX portant sur:
- l'utilité publique des travaux nécessaires à la création du bassin de la Cressonnière;
- la détermination des immeubles à acquérir pour réaliser cette opération.

Il est signalé, en application des dispositions de l'article L13-2 du Code de l'Expropriation, qu'en vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphythéose ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les autres intéressés seront en demeure de faire-valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.

Les dossiers de ces enquêtes resteront déposés à la mairie de CUGNAUX, 5, place de la Mairie (31270), pendant 19 jours entiers et consécutifs, **du lundi 18 mai 2009 au vendredi 5 juin 2009**, où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie précitée.

Les réclamations éventuelles pourront être: soit consignées sur les registres à feuillets non mobiles ouverts à cet effet; soit adressées par écrit au commissaire enquêteur, pendant la même période, à la mairie de CUGNAUX, 5, place de la Mairie (31270), siège de l'enquête, qui les annexera au registre d'enquête ad hoc; soit présentées directement à Madame Véronique FABRE, désignée en qualité de commissaire enquêteur qui se tiendra à la disposition du public: **le lundi 18 mai 2009, de 9 heures à 12 heures, et le vendredi 5 juin 2009, de 14 heures à 16 h 30**, à la mairie de CUGNAUX.

A l'issue des enquêtes, les rapports et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables à la préfecture de la Haute-Garonne, ainsi qu'à la mairie de CUGNAUX et pourront être communiqués à toute personne physique ou morale qui en formulera la demande au préfet de la Haute-Garonne, direction des politiques interministérielles, bureau de l'urbanisme et de l'aménagement, place Saint-Etienne, 31038 TOULOUSE CEDEX 9.

Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général: Françoise SOULIMAN, signé.

PME - PMI & ARTISANS
DÉVELOPPEZ VOTRE ACTIVITÉ AVEC
ladepeche-marchespublics.com
Le plus grand marché public de la région
le plus grand marché public de la Région 10 472 marchés en 2005
Membre du réseau Francemarchés, www.francemarches.com

Marchés publics

Marchés à procédure formalisée

PROMOLOGIS
la passion du service

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Aménagement de bureaux
ZAC des Ponts Jumeaux - Ilot E1 - 31000 TOULOUSE

Maître d'ouvrage: PROMOLOGIS SA, 2, rue du Docteur-Sanières, BP 387, 31007 TOULOUSE CEDEX 6.

Mode de passation des marchés: Appel d'offres ouvert.

Mode de dévolution: Entreprise générale.

Objet du marché: Aménagement de bureaux, ZAC des Ponts-Jumeaux, Ilot E1, 31000 TOULOUSE.

Liste des corps d'états:
CE 1: Menuiseries extérieures, PVC.
CE 2: Menuiseries aluminium.
CE 3: Plâtrerie, isolation, faux-plafonds.
CE 4: Menuiseries intérieures.
CE 5: Serrurerie.
CE 6: Plomberie, VMC.
CE 7: Climatisation.
CE 8: Electricité, courants faibles.
CE 9: Monte-handicapés.
CE 10: Carrelages, revêtements céramiques.
CE 11: Sols souples.
CE 12: Peintures, revêtement, nettoyage.

Composition des offres et documents demandés: Déclaration à souscrire, acte d'engagement, RIB original et décomposition du prix global et forfaitaire par nature d'ouvrage, attestations de paiement des impôts, cotisations sociales, URSSAF, caisse des congés payés, attestations d'assurances, copie des qualifications professionnelles, liste des références.
Les entreprises seront tenues d'arrondir leur proposition à l'euro près.

Délai d'exécution: 5 mois y compris préparation.

Modalités d'obtention du dossier de consultation: Les dossiers pourront être retirés (aux frais de l'entreprise) à partir du **mercredi 20 mai 2009,** auprès de REPROMAT, 25, rue Daniel-le-Casanova, 31000 TOULOUSE (05.61.23.64.12, 05.61.22.59.87).

Réception des offres: Les offres devront être adressées **au plus tard le mardi 9 juin, à 16 heures,** à Monsieur le président de PROMOLOGIS SA, 2, rue Docteur-Sanières, BP 90718, 31007 TOULOUSE CEDEX 6.

Demande de renseignements auprès de: SARL ATELIER LUC WILLAUME, 24 rue Ingres, 31000 TOULOUSE (05.61.62.00.76, 05.61.62.57.24), à partir de ce jour.

Date d'envoi de la demande de parution: le 15 mai 2009.

PROMOLOGIS
la passion du service

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Rénovation d'un immeuble de 10 logements
68, rue des 36-Ponts, 31000 TOULOUSE

Maître d'ouvrage : PROMOLOGIS SA, 2, rue du Docteur-Sanières, BP 90718, 31007 TOULOUSE CEDEX 6.

Mode de passation des marchés : Appel d'offres ouvert.

Mode de dévolution : Corps d'état séparés.

Objet du marché : Rénovation d'un immeuble de 10 logements, 68, rue des 36-Ponts, 31000 TOULOUSE.

Liste des lots :
- LOT N° 1 - Gros œuvre, démolitions.
- LOT N° 2 - Menuiseries.
- LOT N° 3 - Cloisons sèches, plâtrerie, faïences.
- LOT N° 4 - Electricité, courants faibles.
- LOT N° 5 - Plomberie, VMC.
- LOT N° 6 - Peinture.
- LOT N° 7 - Sols souples.

Composition des offres et documents demandés : Déclaration à souscrire, acte d'engagement, RIB original et décomposition du prix global et forfaitaire par nature d'ouvrage, attestations de paiement des impôts, cotisations sociales, URSSAF, caisse des congés payés, attestations d'assurances, copie des qualifications professionnelles, liste des références.

Les entreprises seront tenues d'arrondir leur proposition à l'Euro près.

Délai d'exécution : 10 mois y compris 1 mois de préparation.

Modalités d'obtention du dossier de consultation : Les dossiers pourront être retirés (aux frais de l'entreprise) à partir du **mercredi 20 mai 2009,** auprès de REPROMAT, 25 rue Danielle-Casanova, 31000 TOULOUSE, 05.61.23.64.12 - 05.61.22.59.87.

Réception des offres : Les offres devront être adressées au plus tard, le **mercredi 17 juin 2009, à 16 heures,** à Monsieur le président du Directoire de PROMOLOGIS SA, BP 90718, 2 rue Dr-Sanières, 31007 TOULOUSE CEDEX 6.

Demande de renseignements auprès de: Madame DUPIN, architecte DPLG, 15, rue de la Fonderie, 31000 TOULOUSE (05.61.52.61.43 - 05.62.26.60.58, à partir de ce jour.

Date d'envoi de la demande de parution : le 15 mai 2009.

LOTO — LUNDI 18 MAI 2009
Chance : 26 28 34 35 49 • 4

	Nombre de grilles gagnantes	Gains
5 + Chance gagnant	1	3 000 000 €
5 BONS NUMEROS	Aucun gagnant.	
4 BONS NUMEROS	211	2 508,00 €
3 BONS NUMEROS	11 208	13,10 €
2 BONS NUMEROS	169 026	6,20 €
Chance gagnant	319 670 grilles à 2 € remboursées.	

Jokers : 6 739 579 — 107 481 gagnants à ce tirage

OXO — Lundi 18 mai 2009 — Tirage du soir
JACKPOT à 3 800 000 €
2 6 5 / 5 5 1 / 2 6 3
Jokers : 6 739 579 — 107 481 gagnants à ce tirage

Keno — Tirages du MARDI 19 MAI 2009
Tirage de midi : 3 5 7 8 13 14 18 20 21 32 / 34 35 38 40 47 50 53 59 64 69
Numéro Jackpot — Gagné à 70 000 € — • 3.09.84.97 •
Multiplicateur : x 4 — Jokers — 3 061 783
Résultats et informations : 0,686 — www.francaisodesjaux.com
Tirage du soir : 2 18 20 21 26 29 31 34 35 39 / 40 41 47 48 51 54 56 59 64 67

OXO — Mardi 19 mai 2009 — Tirage du soir
JACKPOT à 3 850 000 €
6 6 1 / 3 4 5 / 2 2 1
Jokers : 6 949 775 — 13 349 gagnants à ce tirage

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

Communauté urbaine du Grand TOULOUSE
Eenquête publique relative à la 2e modification du Plan Local d'Urbanisme du Grand TOULOUSE, commune de BEAUZELLE

Monsieur le président du Grand TOULOUSE informe qu'une enquête publique relative au projet de 2e modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand TOULOUSE, commune de BEAUZELLE, est ouverte **du mercredi 10 juin 2009 au vendredi 10 juillet 2009 inclus.**
Ce projet de modification porte sur les points suivants: Modification du règlement écrit et graphique.
A cet effet, Monsieur Christiant LASSERRE, retraité, a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.
Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la mairie de BEAUZELLE (hôtel de ville, place de la Mairie, 31700 BEAUZELLE) et au siège du Grand TOULOUSE (1, place de la Légion-d'Honneur à TOULOUSE - métro Marengo).
Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre:
- A la mairie de BEAUZELLE: **du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 heures à 18 heures;**
- Au siège du Grand TOULOUSE: **du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures** ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.
Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie de BEAUZELLE: **vendredi 12 juin 2009, de 9 heures à 12 heures; vendredi 26 juin 2009, de 15 heures à 18 heures et jeudi 9 juillet 2009, de 14 h 30 à 17 h 30.**
Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, 2e modification du PLU, mairie de BEAUZELLE, hôtel de ville, place de la Mairie, 31700 BEAUZELLE.
A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le président du Grand TOULOUSE son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de BEAUZELLE.
Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand TOULOUSE et à la mairie de BEAUZELLE.

Marchés publics

Marchés à procédure formalisée

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Travaux

Identification du pouvoir adjudicateur: Commune.

Activités principales du pouvoir adjudicateur: Services généraux des aministrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: Non.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur: Mairie d'ANTIGNAC, Monsieur le maire, mairie, 31110 ANTIGNAC, tél. 05.61.19.17.71, fax: 05.61.79.17.71.

Objet du marché: Travaux d'assainissement, eaux usées.
Type de marché de travaux: Exécution.
Nomenclature: Classification CVP (Vocabulaire commun des marchés): Objet principal: 45232410.9.

Lieu d'exécution: Commune d'ANTIGNAC.

L'avis concerne: Un marché public.

Caractéristiques principales:
Tranche ferme: réseau de transfert et poste de refoulement: 420 ml, Ø 84 mm PVC; réseau eau potable: 420 ml, Ø 50 mm PEHD; réseau de collecte: 275 ml, Ø 200 mm PVC; fonçage sous voie SNCF: 30 ml, Ø 200 mm fonte dans Ø 620 acier.
Tranche conditionnelle 1: réseau de collecte: 662 ml, Ø 200 mm PVC.
Tranche conditionnelle 2: 553 ml, Ø 200 mm PVC.
Acceptation des variantes.

Prestations divisées en lots: Non.

Conditions de participation: Renseignements concernant la situation des opérateurs économiques et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requie en vue de la sélection des candidatures (application des articles 43, 44, 45, 46, 52 et 156 du Code des Marchés publics):
Situation juridique - références requises: Déclaration sur l'honneur prévue aux articles 45 et 46 du Code des Marchés publics; références des prestations similaires de moins de 3 ans.
Capacité économique et financière - références requises/niveaux spécifiques minimaux exigés: Renseignements et formalités nécessaire pour évaluer si ces exigences sont remplies: déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché, réalisé au cours des 3 dernières années.
Référence professionnelle et capacité technique - références requises/niveaux spécifiques minimaux exigés: Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années; déclaration indiquant le matériel, outillage, équipement technique, dont dispose le candidat pour la réalisation du marché objet de la présente consultation; présentation d'une liste de références des derniers travaux en cours d'exécution ou exécutés au cours des 6 dernières années accompagnées d'attestation de bonne exécution, indiquant le montant, la part propre, le lieu d'exécution, le destinataire, dont la nature et la complexité sont comparables au marché.
Qualifications FNTP 5114/5143/5422/7311.

Critères d'attribution: Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-après avec leur pondération: valeur technique (note de 0 à 50): 50%; prix (note de 0 à 30): 30%; délais (note de 2 à 20): 20%.

Procédures:
Type de procédure: Marché négocié.
Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer: Nombre minimal envisage, 3; nombre maximal, 5.
Critères objectifs de limitation du nombre de candidats: les critères de sélection des candidats sont, par ordre décroissant d'importance: les capacités techniques (références); les capacités professionnelles (moyens humains et matériels); les capacités financières.
Les candidats sélectionnés recevront une lettre de consultation qui indiquement l'adresse où pourront être retirés les documents de la consultation; le montant de reproduction de ces documents est de 56 € TTC par exemplaire.

Conditions de délai:
Date limite de réception des candidatures: 9 juillet 2009, à 12 heures.
Date d'envoi des invitations à soumissionner une offre: 16 juillet 2009.
Délai minimum de validité des offres: 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Date d'envoi du présent avis à la publication: 9 juin 2009.

ANNEXE I - Adresses complémentaires:
Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus: D'ordre administratif et technique: POYRY Environnement, Mademoiselle LAVIGNOTTE ou Monsieur MULLER, Buroparc III, voie 2, BP 89, 31675 LABEGE CEDEX, tél. 05.61.39.88.88, fax: 05.61.00.77.13.
Courriel: environnement.toulouse.fr@poyry.com
Adresse auprès de laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées: Mairie d'ANTIGNAC, Monsieur le maire, mairie, 31110 ANTIGNAC, tél. 05.61.79.17.71, fax: 05.61.79.17.71.

Marchés à procédure adaptée

EPTB Garonne
Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur: Monsieur CAMBON, président du SMEAG, 61, rue Pierre-Cazeneuve, 31200 TOULOUSE, tél. 05.62.72.76.00, fax: 05.62.72.27.84, smeag@eptb-garonne.fr - www.eptb-garonne.fr

Objet: Canal de Garonne: approche de l'utilisation de l'eau provenant du canal en Midi-Pyrénées et Aquitaine et sur les 4 départements riverains.

Caractéristiques principales: Marché ferme, sans tranches ni lots, passé selon la procédure adaptée, pas de sélection préalable des candidatures.

Le dossier complet de la consultation est à demander au: SMEAG ou à télécharger sur le site http://www.achatpublic.com. Le détail du marché figure également sur le site du SMEAG à la rubrique «Espace Pro - Actualités». Les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus auprès de Monsieur BERTHEZENE et d'ordre technique auprès de Monsieur LEROY et de Madame SANS.

Date d'envoi à la publication: 9 juin 2009.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification : CENTRE HOSPITALIER de CASTELNAUDARY.

Objet : Travaux de réfection au bloc opératoire et à l'administration.

Type de procédure : MAPA.

Date limite réception des offres : 24 juin 2009, à 11 heures.

Renseignements : Alain BRODUT, responsable services techniques, tél. 04.68.94.56.09, alain.brodut@ch-castelnaudary.fr

Date envoi publication : 9 juin 2009.

COMMUNE DE PALAMINY

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché de travaux

Identification de l'organisme qui passe le marché: Commune de PALAMINY (31220), tél. 05.61.97.06.61, fax: 05.61.90.01.08.

Procédure: Procédure adaptée (art. 28 du NCMP).

Objet de la consultation: Travaux de voirie pool routier 2009/2010.

Délai d'exécution: 18 mois.

Date prévisionnelle de commencement des travaux: septembre 2009.

Décomposition en lots: Sans objet.

Critères d'attribution: Les critères d'attribution du marché seront hiérarchisés comme suit: la valeur technique des prestations appréciée au vu du contenu des éléments techniques et du SOPAQ demandés au 3-1 du règlement de la consultation, ainsi que des éléments de la notre explicitant la gestion des déchets de chantier, 60%; prix des prestations, 40%.

Renseignements d'ordre technique: Claude J.R. BERNARD, architecte, 60, boulevard du Nord, 31220 MARTRES-TOLOSANE, tél./fax: 05.61.98.69.65.

Date limite de réception des offres: 90 jours à compte de la date limite de réception des offres.

Date d'envoi du présent avis à la publication: 8 juin 2009.

Adresse de retrait du dossier: Etablissements C.L.C. CHAIGNON, 24, avenue de L'Isle, 31800 SAINT-GAUDENS, tél. 05.61.89.08.93.

Adresse de remise des offres: Mairie de Palaminy, 4, rue de Savoie, 31220 PALAMINY (heures d'ouverture: **les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures**), tél. 05.61.97.06.61.

Les offres formulées par internet ne sont pas acceptées.

Marchés entre 20 et 90.000 €

MAIRIE DE VILLENEUVE DE RIVIERE

AVIS À PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de la collectivité :
Mairie de Villeneuve-de-Rivière. Correspondant : Jean-Yves DUCLOS (Maire)
Place de la Mairie 31800 Villeneuve-de-Rivière
Tél : 05.61.94.55.75 - Fax : 05.61.95.24.07
E-mail : mairie.villeneuve4@wanadoo.fr

Procédure de passation : Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)

Objet de consultation : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT VOIE STRUCTURANTE QUARTIER ARMAJOU

Caracteristiques principales :
Tranchée et canalisation PVC diam 200 -200 ml
Tranchée et canalisation PVC diam 160 -100 ml
Tranchée et canalisation BA 135A diam 300 -200 ml
Confection regards de visite 7 unités Confection regards 40*40 -11 unités
Confections regards 60*60 -11 unités Conduite de refoulement diam 80 -320 ml
Essais et passage caméras 620 ml
Délai d'exécution de 2 mois avec période de préparation de 15 jours. A titre indicatif les travaux démarreront le 1er septembre 2009.

Critère d'attribution du marché :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous avec leur pondération :
-70 % Prix
-20 % Valeur technique
-10 % Délai d'exécution

Retrait des dossiers : Les dossiers de consultation seront retirés en Mairie ou transmis par courrier électronique après demande écrite à la mairie de VILLENEUVE de RIVIERE.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats : Documents exigés conformément à l'article 44 et 45 du Code des Marchés Publics, attestations d'assurances, DC4, DC5, capacités financières,en matériel et personnel, références équivalentes de moins de 3 ans.

Renseignements :
Administratifs : Mairie de VILLENEUVE de RIVIERE Tél : 05 61 94 55 75
Techniques : Bureau d'études BERG M. RIGAILL 05 61 62 82 71

Date limite de réception des offres : 1er juillet 2009 à 12h

Adresse où les offres doivent être envoyées :
Les offres devront être transmises par pli recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé à l'adresse ci après :
Mairie de VILLENEUVE de RIVIERE - Place de la Mairie 31800 VILLENEUVE de RIVIERE

Délai de validité des offres : QUATRE VINGT DIX JOURS (90 j)

Date d'envoi à la publication : Le Lundi 08 Juin 2009

AVIS À PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de la collectivité :
Mairie de Villeneuve-de-Rivière. Correspondant : Jean-Yves DUCLOS (Maire)
Place de la Mairie 31800 Villeneuve-de-Rivière
Tél : 05.61.94.55.75 - Fax : 05.61.95.24.07
E-mail : mairie.villeneuve4@wanadoo.fr

Procédure de passation : Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)

Objet de consultation : TRAVAUX D'EXTENSION RESEAUX ELECTRICITE BASSE TENSION - ECLAIRAGE PUBLIC - TELEPHONE - EAU POTABLE - VOIE STRUCTURANTE QUARTIER ARMAJOU

Caracteristiques principales :
Desserte de 11 lots d'habitation.
Tranchées et canalisations PVC diam 125 - 320 ml
Délai d'exécution de 2 mois avec période de préparation de 15 jours. A titre indicatif, les travaux démarreront le 1er septembre 2009.

Critère d'attribution du marché :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous avec leur pondération :
-70 % Prix
-20 % Valeur technique
-10 % Délai d'exécution

Retrait des dossiers : Les dossiers de consultation seront retirés en Mairie ou transmis par courrier électronique après demande écrite à la Mairie de VILLENEUVE de RIVIERE

Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats : Documents exigés conformément à l'article 44 et 45 du Code des Marchés Publics, attestations d'assurances, DC4, DC5, capacités financières, en matériel et personnel, références équivalentes de moins de 3 ans.

Renseignements :
Administratifs : Mairie de VILLENEUVE de RIVIERE Tél : 05 61 94 55 75
Techniques : Bureau d'études BERG M. RIGAILL 05 61 62 82 71

Date limite de réception des offres : 1er juillet 2009 à 12h

Adresse où les offres doivent être envoyées :
Les offres devront être transmises par pli recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé à l'adresse ci après :
Mairie de VILLENEUVE de RIVIERE - Place de la Mairie 31800 VILLENEUVE de RIVIERE

Délai de validité des offres : QUATRE VINGT DIX JOURS (90 j)

Date d'envoi à la publication : Le Lundi 08 Juin 2009

RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

AVIS À PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de la collectivité :
Région Midi-Pyrénées
22 Boulevard du Maréchal Juin
31406 TOULOUSE CEDEX 9

Procédure de passation : Procédure adaptée suivant l'article 28 du Code des Marchés Pu (décret n°2006-975 du 1er août 2006)

Objet de consultation : Navettes bus pour la Région Midi-Pyrénées

Critère d'attribution du marché :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énonc dessous :
- Montant de la proposition : 60 %
- Valeur technique : 40 %

Renseignements :
Retrait des dossiers :
Région Midi-Pyrénées
Direction de la Logistique
22 Boulevard du Maréchal Juin
31406 TOULOUSE CEDEX 9
Tél : 05.61.33.52.48/51.19
Fax : 05.67.69.00.67
Mail : jeanine.lloberas@cr-mip.fr
Mail : patricia.barbe@cr-mip.fr

Date limite de réception des offres : Lundi 22 juin 2009 à 23 h 59.

Date d'envoi à la publication : Le Mardi 09 Juin 2009

VILLE DE BALMA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de la collectivité :
Viille de Balma
6, avenue François Mitterrand - B.P. 33256
31132 Balma cédex
Tél. : 05.61.24.92.92 - Fax : 05.61.24.52.93 - Courriel : marches@mairie-balma.fr

Procédure de passation : Procédure adaptée

Objet du marché : Acquisition d'une nacelle sur camion

Critère d'attribution du marché :
Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés, ci- avec leur pondération :
- Valeur technique : 45 %
- Prix : 35 %
- Délai de livraison : 20 %

Retrait des dossiers : Le dossier de consultation des entreprises est dispo téléchargement sur le site de la ville à l'adresse suivante : http://www.mairie-ba auprès du Centre Technique Municipal - 24, avenue des Arènes - Tél. : 05.61.24.74 05.61.24.74.79 - Courriel : centre.technique@mairie-balma.fr

Critères de sélection des candidats :
Références professionnelles
Capacités technique et financière

Renseignements administratifs : Service marchés : Tél. : 05.61.24.92.67 - Fax : 05. - Courriel : marches@mairie-balma.fr

Renseignements techniques : Centre Technique Municipal : Tél. : 05.61.24.74- 05.61.24.74.79 - Courriel : centre.technique@mairie-balma.fr

Date limite de réception des offres : Le 30 juin 2009 à 12 h 00

Date d'envoi à la publication : Le Mercredi 10 Juin 2009

PME - PMI & ARTISAN
Recevez chaque jour
les marchés publics qui vous intéressen
Abonnez-vous "gratuitement" à l'alerte mai
ladepeche-marchespublics.
Le plus grand marché public de la r
le plus grand marché public de la Région 10 472 marchés en
Membre du réseau Francemarchés, www.francemarche

Aux termes d'une AGE du 12/05/09, les associés de la Société WEBXPRESS, SARL au capital de 1 €, siège social 18, rue des Miracles 31400 Toulouse, RCS Toulouse 503 386 047, ont entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur, ont déchargé le liquidateur de son mandat, ont prononcé la clôture des opérations de liquidation de la société. Les comptes de la clôture de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.

Additif à l'annonce n° 2874 parue le 01/05/2009 **concernant la SARL TOULOUSE AUTO BILAN,** il fallait ajouter : Quitus donné au liquidateur.

CESSIONS

Avis de cession de fonds de commerce

Aux termes d'un scte sous seing privé en date à Toulouse (31) du 11 mai 2009, enregistré à la S.I.E de Toulouse Sud Est le 13 mai 2009 bordereau 2009/708 case n°24, Ext 4985,

BONNES DISTRIBUTION, société à responsabilité limitée au capital de 38 112.25 euros à associé unique, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 397 761 784 (N° de gestion : 1994 B 01377) dont le siège social est situé à Toulouse (31400) 48 avenue de Saint Exupéry représentée par Monsieur Jean Claude BONNES, gérant et associé unique, de nationalité française, né le 18 novembre 1938 à Payrin Augmontel (81) domicilié à Toulouse 11 rue Joseph Saget (31400).

A vendu à :

Monsieur Pierre Alain Octave André CHONCQ, de nationalité française, né le 15 janvier 1981 à Roubaix (59) **et Mademoiselle Jessica Jennifer GERMANY,** de nationalité française, née le 17 janvier 1981 à Toulouse (31), domiciliés ensemble à Aucamville (31140) 5 impasse Pasteur Appt C 7.

Un fonds de commerce de Fabrication, Vente au détail de pains, de viennoiseries et de pâtisseries fraîches, achat et vente de denrées alimentaires diverses situé à Toulouse (31400) 48 Avenue de Saint Exupéry pour l'exploitation duquel elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 397 761 784 (N° de gestion : 1994 B 01377)

Moyennant le prix global de 90 000 €, soit la somme de 10 000 € s'appliquant aux éléments incorporels et la somme de 80 000 € s'appliquant aux éléments corporels.

La date du transfert de propriété et de rentrée en jouissance ont été fixés à la date du 1er mai 2009.

Les oppositions, s'il a lieu, seront reçues au cabinet de Maître Franck ALBERTI, Avocat à Toulouse (31400) 16, avenue de l'URSS.

Pour avis

AVIS D'APPORT

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SAINT LYS du 15 Mai 2009, enregistré à la Recette des Impôts de Toulouse Rangueil le 18 Mai 2009.

Monsieur Gérard ENRICH demeurant 33 Rue François Verdier 31470 SAINT LYS **a apporté à la Société ENRICH PROTECTION INDIVIDUELLE,** Société à Responsabilité Limitée en formation, au capital de 115 000 euros, dont le siège social est 33 Rue François Verdier SAINT LYS (31470), **un fonds de commerce d'Agence Commerciale** exploité à SAINT LYS (31470), 33 Rue François Verdier immatriculé au Registre des Métiers de TOULOUSE sous le numéro 390 820 546 estimé à 75 579 euros moyennant l'attribution de 1 100 parts de 100 euros chacune, représentant la valeur de ce fonds.

Le présent avis fera l'objet d'une publication au BODACC à compter de laquelle commencera à courir le délai de 10 jours imparti aux créanciers de l'apporteur pour déclarer leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.

POUR UNIQUE INSERTION
Monsieur Gérard ENRICH
Gérant

BRUNO & ASSOCIES
CABINET D'AVOCATS
14, Rue Bayard - TOULOUSE

Par acte SSP en date à TOULOUSE du 13/05/2009, enregistré au SIE de TOULOUSE SUD EST le 14/05/09, Bord n° 2009/ 721, Case n° 24, la **SARL ADL IMMOBILIER** au capital de 318 994,50 €, dont le siège est à TOULOUSE (31) 7 bis, Place de la Patte d'Oie, RCS TOULOUSE 301 169 116 **a cédé à la SARL AGENCE REGIONALE DE GESTION IMMOBILIERE (ARGI),** au capital de 13.000 €, dont le siège social est à TOULOUSE (31000) 62 rue Pierre Paul Riquet (angle 28 rue Gabriel Peri), RCS TOULOUSE 389.339.946, **le fonds de commerce de gestion locative d'immeubles** sis et exploité à AUTERIVE (31.190), 5 rue François Albert, comprenant la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit aux contrats de mandat de gestion locative qui seront transférés au nom de l'acquéreur, le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux où est exploitée le fonds, le droit à la ligne téléphonique portant le N° 05.61.50.03.16 et à la ligne télécopie portant le N° 05 61 50 77 87 et les droits portant sur un contrat de location d'un photocopieur avec la société VELA, pour l'exploitation duquel le cédant est identifié à l'INSEE sous le n° SIRET 301 169 116 00094, moyennant le prix de 158 899 € s'appliquant en totalité aux éléments incorporels. L'entrée en jouissance du fonds a été fixée au 13/05/09. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues au siège de la SCP BRUNO & ASSOCIES, Société d'avocats, 14, rue Bayard BP 50821 31008 TOULOUSE Cedex 6, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales.

Pour Insertion.

DEPOTS D'OFFRES

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

LES JARDINS DE CASTANET
Restaurant - brasserie - bar
Situation : Castanet Tolosan (31320)
Nombre de salariés : 3
Capacité : 100 couverts
CA 2007 (12 mois) : 296 914 €
Terrasse - Parking
Licence IV
SCP CAVIGLIOLI BARON FOURQUIE
Administrateurs Judiciaires Associés
10 rue Alsace Lorraine
31000 TOULOUSE
Tel : 05 62 30 14 44
Fax : 05 62 30 14 40
e-mail : contact@cbf-aj.eu

Désigné par le Tribunal de Commerce de Toulouse par jugement en date du 30 avril 2009, informe les repreneurs potentiels que le délai fixé pour le dépôt des offres est porté au :

15 juin 2009

Une note de présentation sera adressée sur demande écrite précisant l'identité du candidat repreneur et justifiant de sa capacité technique, commerciale et financière à intervenir dans cette affaire.

Internet : http://www.ajmj.fr

ETUDE DE MAITRE VINCENEUX
MANDATAIRE JUDICIAIRE
5 RUE DU PRIEURE BP 28027
31080 TOULOUSE
liliane.vinceneux@wanadoo.fr

A VENDRE FONDS DE COMMERCE + MURS

Maître Liliane VINCENEUX, liquidateur judiciaire de Sadrettin VAR, porte à la connaissance de toutes personnes, qu'il dépend de l'actif de cette liquidation, un fonds de commerce de Restaurant KEBBAB + MURS situé 67 avenue Etienne BILLIERES à TOULOUSE exploité sous l'enseigne Restaurant «BODRUM».

Que Maître VINCENEUX se tient à la disposition de tout acquéreur éventuel pour donner tous renseignements concernant ce fonds de commerce et murs

Que toute personne solvable, susceptible d'être intéressée, pourra déposer à son Etude, une offre d'achat avant le : 19/06/2009

DEPOTS DE CREANCES

AVIS AUX SALARIES

Les salariés de :
S-WEB SARL /3658
55 AVENUE LOUIS BREGUET
BATIMENT HERMES
31400 TOULOUSE

Sont avisés que l'ensemble des relevés de créances est déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.

Il leur est rappelé que le délai de forclusion prévu par l'Article L621-125 de la loi du 25.01.85 codifiée est de deux mois à compter du présent avis.

Liliane VINCENEUX

AVIS AUX SALARIES

Les salariés de :
EUROCCTRANS SARL
3 RUE JACQUES BREL
31200 TOULOUSE

Sont avisés que l'ensemble des relevés de créances est déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.

Il leur est rappelé que le délai de forclusion prévu par l'Article L625.1 de la loi du 26.07.05 est de deux mois à compter du présent avis.

Liliane VINCENEUX

AVIS AUX SALARIES

Les salariés de :
NOVELEC CP SARL
CENTRE COMMERCIAL DU BUC
31380 GARIDECH

Sont avisés que l'ensemble des relevés de créances est déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.

Il leur est rappelé que le délai de forclusion prévu par l'Article L625.1 de la loi du 26.07.05 est de deux mois à compter du présent avis.

Liliane VINCENEUX

AVIS AUX SALARIES

Les salariés de :
KING SARL /3314
461 CHEMIN DE GAROSSOS
31700 BEAUZELLE

Sont avisés que l'ensemble des relevés de créances est déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse.

Il leur est rappelé que le délai de forclusion prévu par l'Article L621-125 de la loi du 25.01.85 codifiée est de deux mois à compter du présent avis.

Liliane VINCENEUX

DIVERS

SCP A. DOUYAU
T. BOYER
Notaires associés
31380 Montastruc la Conseillère

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Alain DOUYAU, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «Alain DOUYAU et Thierry BOYER, Notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à MONTASTRUC LA CONSEILLERE (Haute-Garonne), Château de la Valade, 12 Avenue des Chevaliers de Saint Germain, soussigné, le 18 MAI 2009, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE par :

Monsieur Michel Georges Marie AUVINET, Assureur, et Madame Claude Bernadette MICHELET, Sans Profession, son épouse, demeurant ensemble à ROUFFIAC-TOLOSAN (31180), 2 Place des Ormeaux.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le Notaire.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Xavier POITEVIN, Notaire Associé à TOULOUSE, 78 route d'Espagne, le 14 mai 2009, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au profit du conjoint survivant par :

Monsieur Georges Marie Baptiste EBRARD, assureur, et Madame Rose Marie LAYNET, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à TOULOUSE (31500), 32 Rue Sainte Claire, mariés initialement sans contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de SAINTE-FOY-D'AIGREFEUILLE (31570) le 28 août 1954.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le Notaire.

CABINET CAMILLE ET ASSOCIES
Société d'Avocats
42 rue des Filatiers
31000 Toulouse

Selon acte de Me Olivier SOULOUMIAC, Notaire Associé, sis à TOULOUSE, 6 place Olivier, en date du 23 avril 2009, Monsieur Jean-Michel BIGARRE et Madame Nadia Jeanine GIORDANENGO épouse BIGARRE, mariés sous le régime de la communauté de biens réduites aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de NICE le 29 avril 1995, ont décidé de changer leur régime matrimonial pour adopter celui de la séparation de biens tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code Civil.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de 3 mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception à Me Olivier SOULOUMIAC.

Monsieur Christian FONTES, responsable agro-alimentaire, né à L'UNION (31240), le 20 février 1974 et Madame Marjory Donatella Bérengère TOUPENAY, enseignante de la conduite automobile, son épouse, née à VILLECRESNES (94440), le 22 juin 1977, demeurant ensemble à SAUSSENS (31460), Le Village, mariés à la Mairie de SAUSSENS (31460), le 01 juillet 2006, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de séparation de biens.

L'acte a été reçu par Maître Philippe CABOT, notaire à BOURG SAINT BERNARD, le 14 mai 2009.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Maître Philippe CABOT, notaire à BOURG SAINT BERNARD, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civile - Maître Philippe CABOT.

24 HEURES SUR 24

VOS ANNONCES LEGALES
PAR FAX
05 34 31 23 24
PAR INTERNET
legales@lopinion.com

Grand Toulouse
agglomération

AVIS AU PUBLIC
COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 2ème Modification du « Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Beauzelle »

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de deuxième Modification du «Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Beauzelle», est ouverte **du mercredi 10 juin 2009 au vendredi 10 juillet 2009 inclus.**

Ce projet de modification porte sur les points suivants :

- Modification du règlement écrit et graphique.

A cet effet, Monsieur Christian LASSERRE, retraité, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la Mairie de Beauzelle (Hôtel de Ville, place de la Mairie - 31700 Beauzelle) et au siège du Grand Toulouse (1 place de la Légion d'Honneur à TOULOUSE - métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- A la Mairie de Beauzelle : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.

- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Beauzelle :

- vendredi 12 juin 2009, de 9h00 à 12h00,
- vendredi 26 Juin 2009, de 15h00 à 18h00,
- jeudi 9 juillet 2009, de 14h30 à 17h30.

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur 2ème Modification du PLU - Mairie de Beauzelle - Hôtel de Ville - place de la Mairie, 31700 Beauzelle

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Beauzelle.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Beauzelle.

N'oubliez pas de renouveler votre abonnement

Nous rappelons à nos annonceurs que conformément aux articles 1200, 1202, 1203 et 1222 du Code Civil, les rédacteurs d'actes, agissant en tant que mandataires, s'engagent à suppléer leur client défaillant

FITTINGBOX

Société par Actions Simplifiée
au capital de 150.000 Euros
Siège Social : Prologue 1
La Pyrénéenne - BP 27201
31672 LABEGE CEDEX
491 452 991 R.C.S. TOULOUSE

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET DE TRANSFORMATION

Aux termes des délibérations du 4 juin 2009, l'Assemblée Générale Mixte a décidé d'augmenter le capital social de 6.250 euros pour le porter à 156.250 euros par apport en numéraire et émission de 6.250 actions de préférence d'une valeur nominale de 1 euro avec une prime d'émission de 39 euros, à libérer en numéraire, en totalité lors de la souscription.

Aux termes de la même assemblée, il a été décidé la transformation de la Société en Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance à compter du 4 juin 2009, sans création d'un être moral nouveau, et l'adoption du texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Son objet, sa durée et son siège social restent inchangés.

Le capital social est fixé à 156.250 euros et divisé en 156.250 actions de 1 euro nominal chacune, entièrement libérées. Il est composé de 150.000 actions ordinaires et 6.250 actions de préférence.

Forme :

Ancienne forme : Société par Actions Simplifiée

Nouvelle forme : Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Sous sa forme par Actions Simplifiée, la Société était dirigée par :

Président : Monsieur Benjamin HAKOUN, demeurant 76, Chemin du Nebout - 31830 PLAISANCE DU TOUCH, né le 11 mars 1983 à MARSEILLE (13), de nationalité française.

Sous sa nouvelle forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, la Société est dirigée par :

Président et Membre du Directoire : Monsieur Benjamin HAKOUN, sus désigné,

Membres du Directoire :

- Monsieur Nicolas MEDIONI, demeurant 3, rue de la Paix - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, né le 16 avril 1968 à CORBEIL (91), de nationalité française,

Membres du Conseil de Surveillance :

- la société BANEXI VENTURES PARTNERS, société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance au capital de 401.960 euros, dont le siège social est situé 13-15, rue Taitbout - 75009 Paris, identifiée sous le numéro 424 367 035 R.C.S. Paris, dont le représentant permanent sera Monsieur Philippe Herbert, demeurant 3, avenue de Nancy - 92000 SAINT-CLOUD, né le 6 juillet 1956 à VALENCIENNES, de nationalité française,

- Monsieur Ariel CHOUKROUN, demeurant 9, rue des Pénitents Blancs - 31000 TOULOUSE, né le 11 avril 1978 à TOULOUSE (31), de nationalité française, nommé Président du Conseil de Surveillance,

- Monsieur Guy HAKOUN, demeurant 76 chemin de Nebout - 31830 PLAISANC DU TOUCH, né le 28 juillet 1939 à Bône (ALGERIE), de nationalité française, nommé vice-président du Conseil de Surveillance.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Libres.

Pour avis. Le président

SARL CONCEPT ET SERVICES

Sarl au capital de 15 244,90 Euro
Siège Social : 90 Chemin de Gabardie
31200 TOULOUSE
R.C.S. de TOULOUSE
Siret : 403 595 127 00024

L'AGE du 1er Juin 2009 a décidé, en vertu de l'article L.233-42 du Code du commerce, qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société.

La gérance

RECTIFICATIF à l'annonce parue le 20 juin 2008 **concernant** la transformation de la **SOCIETE D'AMENAGEMENT DE TERRAINS** en société par actions simplifiée. Transmission des actions : agrément dans tous les cas.

FAX 05 34 31 23 24

BC DEVELOPPEMENT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 4 000.00 €
Ancien siège social : ZI Pompignal
rue Hera - 31190 MIREMONT
RCS Toulouse 451 517 122

Aux termes d'une délibération en date du 27 mars 2009, l'AGE a décidé de transférer le siège social de ZI Pompignal – rue Hera – 31190 MIREMONT à ZI Lavigne - 8 rue Hemera – 31190 AUTERIVE à compter du 01 avril 2009. L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.

DEPOTS DE CREANCES

AVIS AUX SALARIES

En application des dispositions de l'article L 625-1 du Code du Commerce et 120 du décret du 28 Décembre 2005, les éventuels salariés de :

SARLCV 2PKLITE
30 Passage Louis Pergaud
31100 TOULOUSE

sont avisés qu'un relevé de créance salariale néant est déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE.

Il leur est rappelé que le délai de forclusion prévu à l'Article L 625-1 du Code du Commerce est de DEUX MOIS à compter du présent avis.

Jocelyne DUTOT, Mandataire Judiciaire

DISSOLUTIONS

Saveurs Océanes

SARL au capital de 7 500 €
24 rue Arnaud Bernard 31000 Toulouse
RCS Toulouse 491 112 116

Suivant AGE en date du 30/04/2009, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour. Liquidateur : M. Fremolle Alain, 32 avenue de Lanta 31280 Dremil-Lafage, siège de la liquidation. Dépôt des actes au greffe du Tribunal de commerce de Toulouse.

CESSIONS

CABINET JURIDIQUE COUTURIER - CJC STE D'AVOCATS
Droit des Sociétés - Droit Fiscal
9, place Jourdain - 31000 TOULOUSE
65, avenue de l'Isle - 31800 SAINT-GAUDENS

Suivant acte sous seing privé en date à Saint-Gaudens du 10.06.2009, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de Saint-Gaudens le 11.06.2009 sous le bordereau n°2009/450, case n°2, Ext 789, **la société SPORTS-DETENTE-MAISON-LOISIRS - S.D.M.L., SARL** au capital de 215 000 €, dont le siège social situé Centre E. Leclerc, 71 avenue de l'Isle - 31800 SAINT-GAUDENS, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 342 778 529, représentée par son Gérant, M. Thierry BESNIER, **a cédé à la Société SODEXCO, SAS** au capital de 810 000 €, dont le siège social est situé 71 avenue de l'Isle 31800 Saint-Gaudens, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 319 688 784, représentée par son Président, M. Thierry BESNIER, plusieurs branches d'activité de **son fonds de commerce se rapportant aux activités de sous-dépôt de presse, journaux, papeterie, cartes postales, articles cadeaux, souvenirs, petite confiserie, articles de fumeurs, loteries et jeux de la société Française des Jeux** sis et exploité Centre E. Leclerc - 71 avenue de l'Isle - 31800 Saint-Gaudens, moyennant le prix de 139 000 €.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées rétroactivement au 04.05.2009.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au Cabinet Juridique Couturier - CJC, Société d'Avocats, sis 65 avenue de l'Isle - 31800 SAINT-GAUDENS où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis

Michèle DUCOMTE-BOUTERRE
AVOCAT
62 Rue de la République
31300 TOULOUSE

Suivant acte sous seing privé du 4 Juin 2009 enregistré au S.I.E de TOULOUSE-SUD EST le 10 Juin 2009 bordereau n°2009/848 Case N°40

Madame Christel TORTECH, demeurant 26 Route de Pibrac 31830 PLAISANCE DU TOUCH

a cédé à

Monsieur Bader AYADI et Madame Samira SAIBI son épouse demeurant ensemble 1 bis rue Irma Brunet Faure 31170 TOURNEFEUILLE

Un Fonds artisanal et commercial de pizzeria, restauration rapide salon de thé exploité 36 avenue Georges Pompidou, Résidence Athénée 31270 CUGNAUX sous l'enseigne LA BUONA PASTA moyennant le prix de 30 000 Euros

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2009

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la publication au B.O.D.A.C au cabinet de Maître Michèle DUCOMTE BOUTERRE, avocat, 62 rue de la République 31300 TOULOUSE où domicile est élu à cet effet

POUR AVIS

L'OPINION
Toute une région active dans un journal

DIVERS

Grand Toulouse
agglomération

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 2ème Modification du «Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de Beauzelle»

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de deuxième Modification du «Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de Beauzelle», est ouverte **du mercredi 10 juin 2009 au vendredi 10 juillet 2009 inclus.**

Ce projet de modification porte sur les points suivants :

- Modification du règlement écrit et graphique.

A cet effet, Monsieur Christian LASSERRE, retraité, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la Mairie de Beauzelle (Hôtel de Ville, place de la Mairie - 31700 Beauzelle) et au siège du Grand Toulouse (1 place de la Légion d'Honneur à TOULOUSE - métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- A la Mairie de Beauzelle : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.

- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou sur rendez-vous au 05.34.41.92.03.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Beauzelle :

- vendredi 12 juin 2009, de 9h00 à 12h00,
- vendredi 26 juin 2009, de 15h00 à 18h00,
- jeudi 9 juillet 2009, de 14h30 à 17h30,

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur 2ème Modification du PLU - Mairie de Beauzelle - Hôtel de Ville - place de la Mairie, 31700 Beauzelle

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de Beauzelle.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de Beauzelle.

La meilleure adresse
pour vos annonces légales !



par fax au 05 34 31 23 24
par mail legales@lopinion.com

POLITIQUE / LITTERATURE / CINÉMA / GASTRONOMIE / VINS
VENTES AUX ENCHERES ET ANNONCES LEGALES